cru reconnaître dans l'écriture de cette carte adressée au commissaire central de Lille, la même façon de tracer certaines lettres qui apparaît dans des autographes de Favier. L'expert donnera bientôt son avis sur ce sujet fort curieux. On sait que Favier n'est toujours refusé à reconnaître avoir écrit cette carte.

En somme, l'instruction de l'affaire Favier reprend une tournure des plus intéressantes et l'on n'est peut-être pas encore à bout de surprises !

Le forfait

DE LA

rue des Etaques

LA FILLE DHAESE REVIENT SUR SES PRÉCÉDENTES DÉCLARATIONS. — ON S'ATTEND A UNE DÉPOSITION ÉCRASANTE POUR LES INCULPÉS.

M. Houeix a longuement interrogé hier la fille Dhaese, qui, refusant toujours le secours d'un avocat, peut être actuellement questionnée et confrontée avec les témoins, tandis que son amant ne peut l'être tant que son avocat n'a pas eu connaissance complètement du dossier de l'affaire.

QUESTIONS D'HEURES

M. Carrier, déménageur dont nous avons parlé déjà, a déclaré à M. Houeix qu'il avait vu vers cinq heures et demie du matin, en rentrant chez lui, rue des Etaques, l'amant de la fille Dhaese et celle-ci sur le pas de la porte.

M. Carrier rentrant dans la maison même où il habite à l'entresol avec sa mère, est très assuré de ne point se tromper sur l'heure.

La fille Dhaese interrogée sur ce point, déclara :

« Ce n'est pas vrai ! je me trouvais pour la dernière fois sur le pas de ma porte à quatre heures du matin. A cinq heures et demie, il y avait longtemps que je dormais! »

Or, les précédentes déclarations de Marie Dhaese étaient toutes différentes. Elle avait soutenu jusqu'ici qu'elle s'était couchée à trois heures du matin avec son amant et qu'elle avait dormi d'un sommeil si profond qu'elle n'avait rien entendu de ce qui avait pu se passer dans la pièce voisine.

En déclarant maintenant qu'à quatre heures elle était encore levée, elle revient d'une façon compromettante sur ses précédentes déclarations.

Il y a plus encore. Elle aurait été vue le lendemain matin même du drame vers sept heures, par des voisines. Celles-ci lui demandèrent si elle n'allait pas voir le cadavre de « Bon Genièvre ». Elle affecta l'indifférence et dit qu'elle ne tenait pas à voir cela. Puis elle rentra dans sa chambre où, vers huit heures et demie, on venait soi disant la réveiller et lui apprendre le forfait qui s'était commis.

Un fait nouveau

Nous croyons savoir que la police et M. Houeix ont eu connaissance d'un fait extrêmement intéressant que la vigilance des agents de sûreté de service rue des Etaques a permis de découvrir.

On aurait trouvé l'arme du crime, une arme singulière sur l'espèce de laquelle il ne convient pas encore d'insister, mais sur laquelle des tâches de sang relevées ont trahi peut-être définitivement le secret du drame.

Aujourd'hui, sans doute, ou demain, M. Houeix questionnera à ce sujet Vanbrueghel et le confrontera avec un témoin inattendu.

Ce serait là le point capital de l'accusation et dès maintenant cette découverte constitue une grosse charge contre les inculpés.

M. Dutilleul, médecin-légiste, en a déjà précisé d'autres.

Il a rendu compte hier à M. Houeix de son propre examen pratiqué sur la jupe ensanglantée saisie chez la fille Dhaese.

Il a confirmé les soupçons du juge. « Ce n'est pas, a-t-il dit, du sang de provenance personnelle qui a pu ainsi tacher la jupe de Marie Dhaese.

» C'est du sang qui a gicié en assez grande abondance et qui a maculé le vêtement à un endroit où ni du sang perdu par l'œil (comme l'inculpée le prétendait) ni une perte régulière n'auraient pu atteindre. »

Selon les dires de M. Dutilleul qui n'a cependant pas encore terminé son rapport sur l'autopsie du corps de « Bon Genièvre », il est probable que Pauline Vahée prise d'une syncope fut mutilée durant cet évanouissement. Ainsi pourrait s'expliquer l'échappement violent du sang. Les mutilations auraient été non postérieures mais plutôt concomitantes à la mort.

FAMILLES EN PLEURS

L'autre jour nous disions la désolation de la famille Vanbrueghel. Elle est plus profonde que jamais. Mais voici maintenant qu'il nous revient que les parents de Marie Dhaese sont aussi grandement dans l'affliction.

D'une famille des plus honnêtes, Marie Dhaese tourna mal, mais malgré cela les siens ont gardé pour elle une affection qui pardonne.

On croit à son innocence. Son frère disait hier : « Elle ne ferait pas de mal à une mouche. Je suis sûr qu'elle est incapable d'avoir fait ce qu'on lui reproche.

Quelle honte pour nous de voir ainsi notre nom dans les journaux, entendre notre sœur si mal traitée dans les conversations !

Elle a une tante qui se meurt de chagrin. Est-ce qu'on pense à cela ?

Il est grand temps qu'on remette Marie en liberté. Je suis bien certain qu'on ne tardera pas à la reconnaître innocente en dépit des témoignages plus ou moins exacts qu'on a pu recueillir contre elle ! »

Et ce disant, le malheureux frère martelait le sol du talon dans un geste de furieuse détresse.

ALEX WILL.

L'EGLISE ET L'ECOLE

La Condamnation du Cardinal

M. LUÇON VA FAIRE APPEL

Reims, 28 février. — Le cardinal Luçon se refuse à toute interview au sujet de la condamnation qui vient d'être prononcée contre lui ; toutefois, dans son entourage, on assure qu'appel sera fait du jugement du tribunal civil.

LES DÉCLARATIONS DU CARDINAL

Reims, 28 février. — Hier soir à la cathédrale de Reims, au cours d'une cérémonie de carême le prédicateur a fait au début de son sermon, allusion au jugement du tribunal de Reims et a salué le cardinal Luçon, présent à la cérémonie, qui « a eu, a-t-il dit, dans l'épiscopat français, l'honneur de la première condamnation ».

Le cardinal Luçon a répondu par la déclaration suivante :

« Vous savez tous que vendredi dernier j'ai été condamné pour avoir signé la lettre pastorale des cardinaux, archevêques et évêques de France sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école.

« Si l'issue de l'affaire n'a pas répondu à vos espérances, je comprends que vos cœurs en soient attristés, mais votre foi n'en sera point déconcertée, pas plus que votre fidélité au devoir n'en sera ébranlée.

« En vous adressant notre lettre collective, nous avons accompli un devoir urgent et évident de notre charge.

« N'est-ce pas notre devoir d'évêques de signaler aux parents les périls auxquels sont exposées la foi et les mœurs de leurs enfants ?

« Nous l'avons fait uniquement pour obéir à notre conscience, avec toutes les réserves convenables, n'ayant l'intention d'offenser qui que ce soit, et cependant nous sommes condamnés.

« Il est donc constant que dans notre pays la parole de Dieu n'est plus libre ».

M. Luçon a terminé en déclarant que la campagne des évêques allait continuer :

« En attendant, nous avons une mission à remplir, mais avec la grâce de Dieu, nous n'y faillirons pas.

« A ceux qui tenteraient de nous réduire au silence, et d'enchaîner sur nos lèvres la parole sainte, nous répondrions avec les apôtres : « Nous ne pouvons pas ne pas « parler ; il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux « hommes ».

Un curé condamné à 200 fr. d'amende

Il avait interdit des manuels scolaires

Bayonne, 28 février. — L'abbé Argelliès, curé de la commune de Meharin, était poursuivi pour agissements auprès des familles contre l'enseignement des écoles laïques. Il avait défendu aux élèves de ladite école de faire usage des ouvrages d'histoire de France de MM. Gauthier, Deschamps, Calvet, Gulot et Maire, imposés à l'instituteur communal, cela sous peine de refus des derniers sacrements pour les parents, et pour eux, opposition formelle à faire la première communion.

L'affaire appelée a été plaidée le 21 février devant le tribunal de Bayonne ; renvoyée à aujourd'hui pour le prononcé du jugement, le prévenu a été condamné à 200 francs d'amende et aux frais.

A LA CORRECTIONNELLE

L'affaire Rochette

L'INTERROGATOIRE DU BANQUIER

Paris, 28 février. — Mercredi dernier, on le sait, Me Maurice Barnard avait, à la fin de l'audience, déposé et développé des conclusions tendant à la nullité de la procédure suivie contre M. Rochette. Il avait invoqué trois moyens : la communication du dossier avait été refusée à son client, alors que les experts étaient tenus au courant de la procédure et avaient fait subir de véritables interrogatoires à M. Rochette, et cela en l'absence de son défenseur ; existence d'un dossier secret que Rochette et son défenseur n'auraient eu en communication que postérieurement à l'ouverture de l'instruction ; enfin, rejet par M. Berr de la constitution de partie civile de M. Ungauer et consorts, dont l'intervention était, selon lui, parfaitement justifiée.

Le substitut Regnault a combattu cet après-midi les conclusions de Me Maurice Bernard. Il l'a fait de façon très brève.

Le Tribunal après en avoir longuement délibéré, donne acte à M. Rochette de ses conclusions et joint l'incident au fond.

Il est ensuite procédé à l'interrogatoire de M. Rochette.

Rochette s'explique sur ses origines modestes, sur sa jeunesse, jusqu'à l'époque où il sortit du service militaire. Tous ces détails sont connus.

Le président interrompt alors Rochette :

— Je ne vous ai pas interrompu tant que vous avez parlé de vos antécédents. Je voudrais bien cependant que nous en arrivions aux deux inculpations relevées contre vous : infractions à la loi sur les sociétés et escroquerie.

En ce qui concerne la première, le réquisitoire définitif retient un grand nombre d'irrégularités.

(Lire la suite des débats en Dernière Heure.)

La tournée de M. Rochette

Le Banquier conférencier

M. Rochette ne va pas borner sa défense à l'enceinte du Palais de Justice. Il a l'intention de saisir le pays de son cas dans une série de conférences qu'il donnera dans les principales villes. M. Rochette, qui est doué d'un talent de parole réel, exposera ses débuts, sa courte et brillante carrière puis les difficultés qu'il eut avec ses actionnaires, et enfin ses démêlés avec la justice. Il a établi à cet effet, un mémoire très documenté qu'il développera devant ses auditeurs qui ne manqueront pas d'être nombreux :

J'écris ces pages, comme je me défends, pour le public, dont le jugement est juste ; pour les amis connus et inconnus, qui croient en moi ; pour les collaborateurs inlassables de mon effort ; pour les vieux parents, dont je suis le soutien ; pour la compagne dont le courage rend douces les heures douloureuses ; pour mes enfants, enfin, à qui je veux laisser ce que j'ai de plus précieux, l'héritage de mon honneur, dit Rochette.

Je pourrais courber la tête sous l'orage, accepter des arrangements qui auraient sacrifié les intérêts de mes clients, mais qui m'auraient sauvé. J'engage la lutte. Je ne l'engage pas contre la justice, l'éternelle votée entrevue dans le crépuscule des légendes, dans la toute-puissante beauté de l'absolu. Je ne l'engage même pas contre les magistrats, interprètes faillibles de la justice. Je l'engage contre cette coutume qui fait de certains magistrats des instruments de condamnation quand même.

Dans les pages qui suivent, M. Rochette fait l'historique de la constitution de ses sociétés et s'étend longuement sur ses déboires.

Son appel au public se termine par ces mots :

Je me livre tout entier à ces juges magnifiques qui ont l'impatience sublime de la vérité. Si j'osais, moi, l'enfant de l'école primaire, citer du latin, je terminerais par ce cri des ancêtres, compris de tous : « Vox populi, vox Dei ! »

La voix des peuples est en harmonie perpétuelle avec la voix du Grand Juge inconnu, de celui qui se tait sur le monde.

Les fraudes de la Marine

On va perquisitionner et contrôler dans les établissements de la marine avec M. Hennion

Paris, 28 février. — M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la marine, a eu ce matin une conférence avec M. Hennion, directeur de la Sûreté générale, et avec le directeur du contrôle au ministère de la marine.

A la suite de cet entretien, diverses opérations de vérification ont été immédiatement prescrites dans tous les ports et établissements de la marine.

Elles seront effectuées par les soins du contrôle et de la Sûreté générale.

Cette mesure a été prise à la suite des perquisitions opérées à Toulon et qui ont démontré l'existence de nombreuses fraudes.

UN GRAND PROCES

La comtesse fatale

ELLE FIT ASSASSINER SON AMANT

Rome, 28 février. — C'est avec une curiosité fébrile qu'on attend à Venise le procès de la comtesse Tarnowska qui fit assassiner, il y a deux ans et demi, son riche amant, le comte Kamarowski, par un de ses amoureux, le jeune Naumof poussé au crime par l'avocat Donato Priliukof, amant lui aussi de la fatale comtesse. C'est le 4 mars que les débats commenceront et la salle de la cour d'assises sur le Canalazzo, auprès du pont du Rialto, sera trop étroite pour contenir les curieux et les nombreux journalistes russes, allemands, autrichiens — sans comptes les italiens et les français — qui comptent suivre les audiences.

Aucun procès n'a eu l'importance de celui-ci, en Italie, depuis vingt ans, par les circonstances mystérieuses et érotiques qui ont accompagné la préparation et l'exécution de l'assassinat. On a été jusqu'à prêter à la séduisante aventurière polonaise un pouvoir fatal sur ses amants. On a parlé de magie et d'hypnotisme. En réalité, il s'agit d'un drame passionnel, d'un vrai roman vécu où se mêlent les aventures sentimentales, les aberrations des sens, et une ingénuité invraisemblable ou une scélératesse inouïe chez certains des accusés. Le but était pour la comtesse de s'emparer d'une somme d'argent qui devait lui revenir à la mort de Kamarowski.

Les accusés, pendant leurs deux ans de prison préventive, ont appris l'italien suffisamment pour se passer d'interprètes ; les débats ne dureront donc pas aussi longtemps qu'on l'avait dit, et pourront se terminer en une cinquantaine d'audiences. On croit que la confrontation de la comtesse avec ses coaccusés Naumof, Priliukof et sa bonne, la fille Perrier, sera fort dramatique. Le père de Naumof apportera des détails poignants sur l'amour de son fils pour l'aventurière, qui exerçait une véritables fascination autour d'elle.

La journée du 4 mars sera consacrée à la formation du jury ; celle du 5 à la lecture de l'acte d'accusation et de divers documents ; les interogatoires ne commenceront que le troisième ou quatrième jour. Neuf sœurs de la prison de la Giudecca viendront déposer sur la conduite exemplaire, le caractère doux et l'exquise bonté de la comtesse Tarnowska.

L'incident turco-bulgare

LES GOUVERNEMENTS VEULENT LA PAIX

Constantinople, 28 février. — De source bien informée, on assure ce soir, que les gouvernements turc et bulgare ont donné aux commandants des zones frontières des ordres sévères en vue d'éviter tout incident.

TROIS CORPS D'ARMEE OTTOMANS SONT CONVOQUES

Berlin, 28 février. — Le «Lokal Anzeiger» publie la dépêche suivante de Constantinople :

Le vali de Salonique est arrivé ici aujourd'hui ; il a conféré avec le grand vizir, avec le ministre de la guerre et aussi le ministre de l'intérieur sur les incidents de frontière turco-bulgares. A la suite de cette conversation, le gouvernement a résolu de télégraphier au commandant du deuxième et du troisième corps de prendre les plus sérieuses mesures. Le chef de l'état-major général a ordonné la convocation des premier, deuxième et troisième corps d'armée.

Le ministre de la guerre a reçu des dépêches disant que les incidents de frontière continuent.

L'INTRANSIGEANCE BULGARE

Constantinople, 28 février. — La Porte a été avisée officiellement que les officiers bulgares refusaient de signer le procès-verbal d'enquête, établi au sujet du premier incident de Tamrasch.

On avait constaté cependant que le premier homme frappé était un caporal turc, tué sur le territoire turc.

Les Bulgares procèdent activement à la construction de retranchements et au renforcement des troupes.

La haine des catholiques belges contre la France

Vandervelde va saisir la Chambre belge du scandale de Froidmont.

Bruxelles, 28 février. — Le citoyen Vandervelde, député socialiste, vient de signaler un fait qui ne peut manquer d'être vivement commenté au cours du débat sur la politique scolaire du gouvernement.

Le baron Descamps, ministre des sciences et des arts, avait insinué la semaine dernière, que le personnel enseignant libéral faisait preuve de sectarisme et ne s'en tenait pas à la stricte neutralité.

Vandervelde entend démontrer que le sectarisme se relève surtout chez le personnel enseignant catholique, et il raconte qu'en juillet 1907, à l'école communale de Froidmont, près de Tournai, il se passa ceci. On préparait la solennité de la distribution des prix et il y avait une scène où quatre enfants devaient débiter un couplet à l'adresse de quelques nations. Le couplet pour la Belgique était naturellement élogieux ; celui pour l'Allemagne était d'une bienveillante neutralité ; celui pour la catholique Espagne, était enthousiaste ; quant au couplet pour la France, le voici :

Moi, je représente la France,
Et je regarde avec terreur
Ce pays sans cœur ni vaillance
Qui, en un mot, me fait horreur.

L'institutrice choisit pour débiter ce couplet, une fillette de neuf ans, de nationalité française ! Et ce ne fut que sous la menace d'une manifestation que ce numéro fut retiré du programme de la fête. Le fait a été signalé à M. Vandervelde par Foncle même de la petite Française que l'on voulait ainsi contraindre à injurier sa patrie.

Vandervelde constate que cela révèle une mentalité effrayante de la part du personnel enseignant catholique.

L'accord Franco-Marocain

Moulay-Hafid accepte toutes les conditions de la France. — Sa décision a produit un certain mécontentement à Fez.

Tanger, 28 février. — Le fait que Moulai Hafid ratifiera les accords négociés entre le gouvernement français et El Mokri, se trouve confirmé par des nouvelles reçues de Fez à la date du 25.

Ces nouvelles disent en effet :

Cet après-midi, c'est-à-dire quarante-huit heures après la remise par M. Gaillard, consul de France, de la note du gouvernement français, Si Aissa Ben Omar, vizir des affaires étrangères, s'est rendu auprès de M. Gaillard et lui a remis une note du sultan acceptant en bloc les accords signés par El Mokri, et promettant en outre de donner entière satisfaction aux réclamations formulées par le gouvernement français au sujet des violences exercées sur plusieurs de ses protégés ainsi qu'au sujet de l'incident de la mission militaire.

Le sultan, par cette note, s'engagerait à révoquer le chambellan mis en cause et plusieurs caïds à tendance francophobe.

On ajoute que l'annonce de cette note a causé une vive sensation tant au palais que dans la ville de Fez.

Nous donnons cette dépêche à titre documentaire, en faisant remarquer qu'il faut ordinairement quatre jours pour venir de Fez à Tanger. Il paraît donc difficile que l'on ait le 28 les nouvelles du 25.

L'agitation des mineurs Anglais

On craint une grève de 200.000 ouvriers

Londres, 28 février. — Des difficultés s'étant élevées dans le district minier de Cardiff, sur la question du salaire minimum en relation avec le prix de vente du charbon, les représentants des ouvriers et des patrons ont tenu une réunion de conciliation. Leurs discussions n'ont pas abouti, et on craint aujourd'hui l'approche d'une crise qui affecterait 200.000 travailleurs. Les patrons ont répondu par une fin de non-recevoir aux réclamations des ouvriers et leur ont demandé de reprendre le travail aux conditions ordinaires ; le comité des ouvriers a remis sa réponse à demain. On espère encore que des transactions seront possibles.

L'agitation des mécaniciens-chauffeurs du Réseau de l'Etat

Paris, 28 février. — Depuis quelques jours, il existe parmi les mécaniciens et chauffeurs du réseau Ouest-Etat, une certaine agitation qui a pour origine le mécontentement provoqué par des réductions de salaires. Samedi soir, l'effervescence avait pris subitement un caractère plus grave : au dépôt des Batignolles notamment, une partie du personnel refusait de toucher la paye.

A la demande de plusieurs de ses adhérents, le comité de la Fédération générale des groupements de mécaniciens de chemins de fer se réunissait le soir même.

Dans cette réunion, plusieurs orateurs préconisèrent les moyens extrêmes. Mais les membres du bureau réclamèrent et obtinrent un délai de quarante-huit heures pour réfléchir et tenter des négociations.

La fédération générale des groupements des mécaniciens est une organisation dissidente, qui n'a pas l'importance de la fédération générale professionnelle des mécaniciens, dite fédération Guimbert, mais qui compte de nombreux adhérents sur le réseau Etat.

LE TIRAGE D'HIER

LA LOTERIE DES MILLIONS

Liste complète des numéros gagnants

Paris, 28 février. — Il a été procédé hier matin à neuf heures, dans l'une des salles du Crédit Foncier de France, au tirage de la loterie du groupement des œuvres de bienfaisance.

Le numéro 3.979, série 26, gagne 500,000 francs.

Le numéro 17.895, série 95, gagne 100.000 francs.

Les numéros :

21.425	série 29	6.857	série 48
21.403	série 82	7.414	série 34

gagnent chacun 50.000 francs.

LOTS DE 1.000 FRANCS

Les cent numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

Sér.	Nos	Sér.	Nos	Sér.	Nos
56	19942	12	20067	77	5097
58	19390	100	3646	85	5323
71	15916	84	9248	40	[illegible]
13	14747	68	10[illegible]	47	11709
98	9144	71	7964	27	16774
49	8311	84	21343	71	16765
25	11[illegible]	4	2971	64	14163
16	1056	34	7504	32	7520
58	13676	18	5[illegible]1	46	17387
82	3713	53	38[illegible]	13	12534
79	14595	60	14849	59	16337
55	3012	59	12185	17	14543
49	4446	5	8060	93	5520
18	17698	59	17691	55	10606
17	8175	73	205	90	7263
71	20914	34	18238	98	16412
95	981	92	15179	7	14817
67	20835	84	8665	51	14711
16	18458	18	15024	56	2331
5	15340	76	4505	1	13963
83	17809	88	16101	10	9535
51	20372	23	11346	90	1015
81	15057	1	16799	23	2[illegible]43
4	21180	3	5292	38	11438
63	7054	100	3688	64	10765
63	17521	11	13397	42	3862
72	13744	19	2053	23	1614
47	14535	46	21007	84	15634
69	20756	93	2082	6	5276
33	13274	38	485	46	7283
11	14357	24	21169	63	[illegible]28
5	2728	47	6254	90	3346
93	4540	50	5096	2	1751
10	13018				

LOTS DE 35 FRANCS

Les trois cents numéros suivants gagnent chacun 35 francs, dans les cent séries respectives :

13333	15115	10363	1356	9863	1569	326
14845	10543	20701	19346	16373	14760	15665
18456	14669	10616	883	1131	8187	8142
16958	7306	10497	7484	607	17242	19327
689	8667	1833	13248	6095	1106	7209
13553	9570	4590	4508	5444	17475	16306
2650	1936	2741	5058	8074	2546	19630
16421	13969	13795	1256	16835	14512	848
8355	12294	6855	8313	10492	17073	17231
9457	8434	6256	6771	14718	1464	7629
2428	4968	10502	20192	3012	9930	9995
12309	19720	20348	12726	18424	9376	5130
2587	20630	7619	6245	5956	1611	12152
587	4830	10224	9491	7502	12054	5524
15049	5418	10904	204	4504	2636	7075
4263	6885	16314	12439	149	20869	4825
12018	19595	21265	15690	16252	4011	[illegible]589
20652	3089	10862	9590	4098	11607	10090
2379	20940	5296	2355	16763	186	3337
5486	11989	20249	10775	170	14991	9315
10013	1427	4115	980	1628	6085	10863
17394	16942	2391	15211	2725	15421	11384
16764	18344	10574	1997	20303	12153	13458
14880	9405	6107	17421	13855	15108	1005
4143	20740	8492	841	11988	12220	753
7743	13292	17196	[illegible]	2402	18433	11633
1560	16666	10329	2733	3816	10645	7370
12436	19373	2852	14258	8251	20233	21246
15756	12207	14072	13443	5462	5607	281
4046	1507	14066	235	19901	5743	16183
11031	2363	432	8230	5409	5169	4766
18126	2930	1633	20104	20988	1155	16460
2061	13504	3946	17296	3768	16892	7308
20756	21317	21391	17199	20028	3068	16983
15487	2966	17703	20655	193	1127	8216
15057	11797	19286	18360	614	14864	14141
16838	15789	1335	2971	11621	16624	11057
16540	12328	5881	17316	4336	7886	6661
20280	14188	16513	15324	3571	10977	912
13636	19698	999	5505	5345	155[illegible]	26
677	21424	5189	5289	3330	15318	2320
5579	16579	7123	5167	18574	4	10828
14150	6293	4387	15564	12887	16926	2112

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

En remplacement de dix numéros déjà sortis, il est procédé au tirage de dix numéros supplémentaires.

Ces numéros sont les suivants :

67	—	9821	62	— 12171	42 — 16023
38	—	14044	92	— 7361	42 — 4220
49	—	19719	90	— 14876	41 — 1240
81	—	15033			

Ces numéros gagnent chacun 35 francs.

LE BORGNE NOIR DE FIVES

FEUILLETON DU 1er MARS. — N. 21

VINGT ANS D'AVENTURES POLICIERES

par Alex WILL

et X..., ancien inspecteur de la Sûreté de Lille

Finfin releva la tête après cette prompte méditation... Il aperçut M. le baron Nelson de Fitzgerold qui l'observait avec intérêt.

Mais on levait la séance. M. le Président venait d'ordonner l'acquittement de D..., qui était mis immédiatement en liberté par une porte dérobée.

La Cour se retira pour délibérer.

Les avocats s'entretinrent avec les inculpés, leurs clients, pour les réconforter.

Les peines ne seraient qu'« à temps ». Il fallait avoir du courage...

M. de Fitzgerold s'approcha du défenseur d'X. C..., qui le connaissait évidemment, et qui lui montra une vive condescendance. Ce noble étranger, par une de ces lubies souvent familières aux Anglo-Saxons qui ont beaucoup voyagé, s'intéressait aux êtres les plus bizarres.

Il voulut sans doute manifester quelque encouragement à X. C... et il griffonna quelques mots sur sa carte et la fit, et cachette, passer avec des cigarettes, par l'avocat, à l'accusé...

Si l'on avait pu voir cette carte que, discrètement, l'avocat avait passé dans sa manche à X. C..., on eût été surpris de voir que le noble étranger y avait seulement souligné les initiales de son nom.

A peine X. C... eut-il jeté sur cette carte un coup d'œil qu'il pâlit terriblement.

Il regarda autour de lui.

Son défenseur causait avec le baron qui souriait. Son sombre regard de jais s'arrêta un moment sur X. C..., atterré

« Messieurs, la Cour », annonça l'huissier.

Après une heure de délibération, les juges revenaient en séance avec leur arrêt.

Dans le solennel silence, le Président ayant posé à côté de lui sa toque brodée d'argent, lut la liste des peines édictées par le Code pour le châtiment des délits reconnus par le jury.

X. C... était condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Deux inculpés, ensuite, avaient vingt ans de travaux forcés.

Enfin, des peines plus réduites frappaient les sept autres, dont le dernier avait huit mois de prison.

. . . . . .

L'impression générale du public, après cet arrêt, fut que l'on n'avait condamné que les comparses du drame effroyable du Bois de Boulogne.

Le meurtre d'Havet restait impuni.

Les jurés en reconnaissant que les preuves manquaient complètement contre les inculpés, en ce qui concernait l'assassinat de la nuit du 1er septembre 1872, avaient par là même attesté que les criminels en étaient encore à découvrir.

C'était bien le sentiment unanime de toute la région que résumait ainsi, après le verdict, un journal de Lille :

« Il serait possible que cette affaire ne fût que le premier acte d'un grand drame dont les acteurs principaux sont encore inconnus ».

. . . . . .

Le lendemain du jugement, Finfin se présentait à la prison, muni d'une recommandation du parquet, pour voir X. C...

On lui apprit que le malheureux s'était pendu dans la nuit au pied de son lit. Un accès de fièvre chaude sans doute. . La nouvelle resterait secrète...

Dans ses poches, on avait retrouvé la carte du noble étranger qui avait bien voulu s'intéresser à lui.

« Prévenez-le, si vous le voulez bien, lui dit le gardien de la prison. Voici sa carte : vous pourrez le voir à Lille en retournant ».

Finfin jeta alors les yeux sur l'élégant bristol où étaient gravés ces mots :

« Baron Nelson de Fitzgerold ».

Les initiales soulignées au crayon ressortaient ainsi :

B. N. D. F....

« Est-il possible ? murmura Finfin... Mais ces initiales sont aussi celles du Borgne Noir De Fives !

Je comprendrai pourquoi X. C... s'est suicidé !

Il faudra que je sache quelle nouvelle énigme contient ces lettres ! Ce serait la grande guerre, alors !

Mais qui peut bien rapprocher ainsi le noble seigneur et le bandit sous le masque de ces initiales :

B. N. D. F. ?

DEUXIEME PARTIE

M. le Baron Nelson de Fitzgerold

UN BAL TRAVESTI, RUE ROYALE

C'était vers la fin de février 1874.

On n'avait plus revu depuis la guerre une soirée de carnaval aussi animée à Lille, du moins dans les environs de la rue Royale.

Des attelages filaient avec fracas dans la nuit lumineuse de gelée. Les ors des lanternes scintillaient de tous côtés. Le claquement des sabots des chevaux sur le pavé rompait le silence des rues anciennes et d'ordinaire muettes qui forment le quartier aristocratique de la rue Royale.

Aux hautes fenêtres des hôtels d'autrefois on voyait apparaître, écartant les rideaux, des figures curieuses de cette animation inaccoutumée. Les éclairs des lanternes projetés sur ces faces laissaient entrevoir furtivement des sourires amusés.

Après l'angoisse effroyable de la guerre, c'était un peu de la fête de l'Empire qui revenait, comme un fantôme... Cette fête folle, pimpante, oublieuse et gaîssante qui avait longtemps caché de fleurs l'abîme vers lequel la France s'avançait.

Dans les voitures, c'étaient les satins roses et bleus, les galons d'or, les panaches de plumes, les scintillements de joyaux parmi les claires dentelles, c'était toute la luxueuse mascarade des bals travestis qui revenait d'exil après la tourmente de la guerre.

Et cela semblait un retour délicieux.

Il y avait des berlines armoriées, il y avait des coupés de tout âge, il y avait des « vinaigrettes », ces petites chaises à porteurs montées sur roues, qui tenaient encore lieu de fiacres dans Lille...

De tous ces véhicules, une foule brillante, joyeuse, descendait en face de l'hôtel de M. le baron de Fitzgerold, illuminé de rutilante façon, pareil à un soleil dans la sombre rue Royale.

Des laquais, la torche au poing, secouant des brindilles de lumière sur leurs livrées cramoisies formaient une haie de clarté vermeille depuis les bornes de la grand'porte jusqu'au perron de l'hôtel, situé entre cour et jardin.

C'était l'hôtel d'un intendant des finances sous Louis XV que le baron de Fitzgerold occupait somptueusement. Il prenait une surface considérable dans le pâté de maisons qui sépare la rue Sainte-Catherine de la rue Royale.

Des chuchots d'admiration bruissaient parmi les arrivants à la vue des lambris restaurés selon leur ancienne splendeur, dans des tonalités bleu-paon et argent.

Les lustres éparpillaient d'éblouissantes lumières.

Sur le seuil de l'hôtel, le maître de la maison recevait les invités avec une grâce solennelle.

Pour rappeler sans doute ses origines, le baron avait revêtu un magnifique costume de Brésilien, aux soies écarlates, barrées d'une ceinture brodée et rehaussée de pierres précieuses. Les bijoux énormes, chers aux Américains du Sud, brillaient sur lui...

Un détail conservait à la personne du baron son originalité coutumière : c'était le monocle de verre teinté, étroitement appliqué contre l'œil droit, enfonçant dans la partie supérieure de l'orbite son cercle d'or et faisant un disque sombre dans la face glabre et nerveuse où pétillait le regard noir, malicieux, prompt du gentilhomme exotique...

(A suivre.)